

# ovo fertilité

## Tarifs - Autres services

À la clinique ovo, nous nous engageons à offrir des tarifs transparents tout en incluant un maximum d'informations et de services dans nos forfaits.

L'analyse des coûts dans ce domaine peut parfois sembler complexe, car les éléments inclus dans les différents forfaits peuvent varier. Notre priorité est de vous fournir une vision claire et exhaustive des coûts afin d'éviter les surprises et de garantir une prise en charge complète tout au long de votre parcours.

Nous sommes là pour vous accompagner à chaque étape avec des informations détaillées et un soutien adapté à vos besoins.

<b>Entreposage d'embryons / ovules (par année)</b>	<b>500\$</b>
<b>Entreposage de sperme (par année)</b>	<b>500\$</b>
<b>Paillette de sperme de donneur</b>	<b>1400\$</b>
<b>Frais de consultation pour la sélection des donneurs</b>	<b>150\$</b>
<b>Injection par une infirmière</b>	<b>60\$</b>
<b>Frais de gestion de dossier pour les FIV de l'extérieur</b>	<b>1500\$</b>
<b>Mock cycle</b>	<b>925\$</b>
<b>Biopsie de l'endomètre</b>	<b>Sans frais*</b>
<b>Dosage BHCG sanguin</b>	<b>88\$</b>
<b>Annulation d'un cycle de fécondation in vitro</b>	<b>800\$</b>
<b>Annulation d'un cycle de transfert d'embryon congelé</b>	<b>300\$</b>
<b>Annulation d'un cycle d'insémination</b>	<b>100\$</b>

\*Sans frais avec la carte d'assurance maladie (RAMQ) Reçu pour les assurances disponibles pour les services payants  
Modes de paiement acceptés : cartes de crédit (Visa, Mastercard), carte de débit, chèque certifié ou visé.

Toute personne qui se voit exiger un paiement à l'encontre des dispositions de l'article 22.0.1 de la Loi sur l'assurance maladie a droit d'en réclamer le remboursement auprès de la Régie de l'assurance maladie du Québec